



Le 5 novembre 2020

Madame Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Questions complémentaires – Projet de construction d'un complexe de
liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

Madame,

La présente vise à répondre à la question de la commission du 3 novembre dernier concernant le projet en objet.

Question :

La Politique énergétique 2030 indique que : « La production de biocarburants, comme l'éthanol, et de biocombustibles, comme le diesel et le gaz naturel renouvelables ainsi que les granulés de bois, repose sur l'exploitation de technologies éprouvées permettant d'atteindre un coût de production compétitif par rapport à celui des énergies fossiles qu'elles visent à remplacer. »

Est-ce que la production de biocombustibles au Québec permettrait d'atteindre un coût de production compétitif pour un projet de la dimension du complexe méthanier d'Énergie Saguenay? Quelle serait la capacité des fournisseurs québécois d'alimenter en gaz naturel renouvelable (GNR) à un prix compétitif le complexe méthanier d'Énergie Saguenay? Le cas échéant, en quelle année est-ce que cela serait possible compte tenu des projets en développement et des politiques et des initiatives gouvernementales?

... verso

Réponse :

Le coût de production du GNR est actuellement plus élevé que le coût des approvisionnements en gaz naturel d'origine fossile. À titre d'exemple, le rapport « Renewable Natural Gas Technology Roadmap for Canada » de l'Association canadienne du gaz naturel estime le coût de production du GNR par biométhanisation entre 15 à 20 \$ par gigajoule (GJ)¹. Or, le prix d'approvisionnement du gaz naturel au Canada est nettement inférieur². Rien n'indique que cet écart devrait se résorber significativement dans les prochaines années³.

Par ailleurs, le GNR se transige généralement sur des marchés régionaux qui permettent de maximiser la valorisation de ses attributs environnementaux.

La production québécoise de GNR est estimée à 120 millions de mètres cubes (4,5 millions de GJ), soit une infime partie des besoins du complexe méthanier d'Énergie Saguenay. Malgré des efforts substantiels pour augmenter la production, l'apport de GNR produit au Québec demeurera marginal par rapport aux besoins en gaz naturel du complexe méthanier d'Énergie Saguenay.

Xavier Brosseau

Xavier Brosseau
Directeur des approvisionnements
et des biocombustibles

¹ Cette estimation ne tient pas compte des coûts associés au raccordement au réseau de transport ou de distribution de gaz naturel qui doit être assumé par le producteur.

https://biogasassociation.ca/images/uploads/documents/2017/rng/The_Renewable_Natural_Gas_Technology_Roadmap.pdf.

² À titre d'exemple, la moyenne du prix de marché pour le gaz naturel publié par Énergir était de 3,21 \$/GJ en 2019.

³ Voir pièce DA5.1 réalisée par Wood Mackenzie et déposée par le promoteur dans le cadre de l'audience en cours. <http://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000163418>. « En s'appuyant sur les prévisions de l'offre à long terme, l'évolution de la demande et la dynamique du marché d'ici 2050, Wood Mackenzie estime que le prix du gaz naturel nord-américain demeurera compétitif à long terme, le prix moyen prévu du marché Henry Hub pour 2019-2050 étant de 3,96 \$ US/MBtu (en dollars de 2019 réels), et les prix devraient demeurer inférieurs à 6 \$ US/MBtu durant toute la période de prévision. »

Le 19 octobre 2020

Monsieur Pat Fiore
Président
Énergie Saguenay
345, rue des Saguenéens, bureau 210
Chicoutimi (Québec) G7H 6K9

Monsieur le Président,

Je donne suite à votre demande du 5 octobre 2020, dans laquelle vous demandez au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles le prolongement de l'octroi d'un bloc d'énergie pouvant atteindre 550 MW, pendant 20 ans, pour votre projet de construction d'une usine de liquéfaction de gaz naturel au terminal maritime de Grande-Anse au Saguenay.

Dans la mesure où Énergie Saguenay s'engage à réaliser son projet représentant un investissement de l'ordre de 9,5 G\$, le gouvernement serait favorable à vous offrir le bloc d'énergie électrique demandé, au tarif général grande puissance (tarif L), tel que déterminé par la Régie de l'énergie.

Considérant l'importance du bloc d'énergie demandé et le niveau d'avancement général du projet, la présente offre est valable jusqu'au 1^{er} juillet 2024. D'ici là, Énergie Saguenay devra s'engager formellement à réaliser son projet. Bien entendu, cette offre est conditionnelle à la capacité du réseau d'Hydro-Québec de fournir ce bloc d'énergie. De plus, Énergie Saguenay devra convenir, avec Hydro-Québec, des modalités tarifaires de son branchement au réseau électrique.

Si les investissements requis, les dépenses d'exploitation ou les besoins en main-d'œuvre devaient être révisés par Énergie Saguenay, la présente offre pourrait être revue en conséquence.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Luce Asselin

c. c. M. Éric Fillion, président, Hydro-Québec Distribution